

## Le dossier linguistique échoirait à Claude Ryan

La loi 178 est inapplicable et peut-être inconstitutionnelle, selon le PQ qui veut le départ de Rivard

**Gilles Lesage**  
de notre bureau de Québec

SELON une rumeur persistante, M. Claude Ryan pourrait hériter de la question linguistique jusqu'aux prochaines élections générales, à l'occasion du remaniement limité que le

premier ministre s'appête à faire. (La rumeur parlementaire veut aussi que Mme Louise Robic, de retour d'un voyage plaisir-affaires en Asie, perde les Communautés culturelles et l'Immigration, et se fasse confier la Protection du consommateur, dont le ministre de la Justice, M. Gil Rémillard, a hérité avec la Sécurité

publique, en décembre, à la démission de M. Herbert Marx. On s'attend aussi à ce que le député de Roberval, M. Gaston Blackburn, le seul libéral du Royaume du Saguenay, accède au cabinet, ainsi que M. Robert Bourassa l'a promis aux élections partielles de juin dernier. On s'attend aussi que M. Christos Sirros,

député de Laurier et adjoint parlementaire à la Santé et aux Services sociaux, devienne le premier représentant des communautés dites culturelles ou ethniques au conseil des ministres.)

Ce n'est pas la première fois que la possibilité que M. Ryan s'occupe de la langue fait surface dans les cou-

loirs gouvernementaux, mais elle est évoquée avec plus de sérieux que jamais depuis une semaine. En fait, depuis la dernière « gaffe » de M. Guy Rivard, ministre responsable depuis 11 mois de l'application de la Charte de la langue française. À la suite de l'imbroglio concernant les coupures des crédits des organismes

linguistiques, que le premier ministre a réparé de son mieux en invoquant son autorité, des députés confient qu'un dossier aussi névralgique devrait être traité par un ministre plus expérimenté et crédible. Huit jours plus tard, députés et conseillers de M. Bourassa sont encore

Voir page 10 : Ryan

### ENTRE 300 ET 500 MORTS AU VENEZUELA



Les policiers de Caracas ont procédé à quelque 10,000 arrestations au cours des quatre jours d'émeutes qui ont secoué la capitale vénézuélienne.

## L'intervention de l'armée n'a pas apaisé la rébellion

CARACAS (AFP) — L'intervention très violente de l'armée dans certains quartiers populaires de Caracas dans l'après-midi d'hier a alourdi le bilan des victimes des émeutes des derniers jours au Venezuela qui s'établirait entre 300 et 500 morts, selon les dernières estimations de la presse nationale sur la base des décomptes des hôpitaux et des morgues.

Selon les mêmes sources plus de 3,000 personnes auraient été

blessées et 10,000 arrêtées.

Le seul hôpital Miguel Perez Carreno, à l'ouest de la capitale, a accueilli 1,406 blessés graves, la plupart par balle, dont 30 sont morts des suites de leurs blessures, depuis le début des troubles, a indiqué sa directrice, Mme Carmen Chirinos, à l'AFP. La plupart des autres établissements n'ont pas voulu fournir des chiffres.

Alors que le calme semblait devoir revenir provisoirement dans

la capitale hier, des soldats fortement armés et appuyés par des véhicules blindés ont investi les quartiers populaires de El Valle, dans le sud-est, 23 de Enero et Lomas de Urdaneta à l'ouest. Des tirs, y compris de gros calibre, ont éclaté.

Des habitants de El Valle ont affirmé que les tanks étaient entrés dans le quartier « pour contrôler la population » et que les af-

Voir page 10 : Venezuela

## Hydro réclame une augmentation de 5.7%

**Martin Pelchat**

SI HYDRO-QUÉBEC obtient la semaine prochaine en commission parlementaire les modifications qu'elle souhaite apporter à sa grille tarifaire, la clientèle résidentielle devra se soumettre, à compter du 1er mai, à une hausse de 5.7%.

Les usagers du secteur industriel et commercial seront pour leur part assujettis à des hausses égales ou inférieures au taux d'inflation.

La politique tarifaire que préconise Hydro-Québec pourrait d'autre part se traduire par des hausses annuelles supérieures à l'inflation pour les usagers du secteur résidentiel pendant les prochaines années.

Hydro déclare pourtant pour 1988 des profits de \$ 619 millions, en comparaison de \$ 508 millions en 1987. Le président du conseil d'administration, Richard Drouin, admettait hier en présentant le nouveau plan de développement que la situation financière d'Hydro-Québec est bonne. Mais il veut l'améliorer.

Le rendement sur l'avoir de l'actionnaire n'est que de 8%, indique Richard Drouin, alors que les compagnies d'utilité publique affichent plutôt à cet égard un rendement de 13%. « Un rendement de 8% n'est pas suffisant pour assurer la santé financière de l'entreprise », affirme M. Drouin.

Or, les 2.5 millions de clients résidentiels payent 13% de moins que ce qu'il en coûte pour leur fournir le ser-

vice, soutient-il. Les petits et moyens consommateurs bénéficieraient pour leur part de hausses inférieures au taux de l'inflation (3.6%), parce que selon Hydro, les usagers de ce secteur paient 24% de plus que ce qu'il en coûte pour leur fournir ce service.

Cet écart de 40% entre les deux clients, nous proposons de le rétablir sur 10 ans, et pour la moitié seulement », a expliqué M. Drouin.

Les grandes entreprises demeureront pour leur part au taux de l'inflation, car dans leur cas l'équilibre est atteint, indique M. Drouin. La hausse moyenne des tarifs toutes catégories est donc de 4.7%. Le taux d'inflation oscille actuellement entre les 4 et 4.5%.

Le client résidentiel, qui paie pré-

Voir page 10 : Hydro

## ESPIONNAGE INFORMATIQUE L'URSS aurait eu accès aux centres vitaux de l'Ouest

BONN (AFP) — La police a arrêté hier trois informaticiens ouest-allemands qui pirataient pour le compte des services secrets soviétiques des centres informatiques vitaux aux États-Unis, en Europe de l'Ouest et au Japon, a rapporté la radio publique régionale Norddeutsche Rundfunk.

Les autorités américaines ont conservé le silence total sur cette affaire.

Le ministère ouest-allemand de l'Intérieur a confirmé dans la soirée l'arrestation, après plusieurs mois d'enquête des services de sécurité de RFA, de « quelques personnes » à Hambourg, Hanovre et Berlin-Ouest, soupçonnées d'activités d'espionnage au profit du KGB.

De source proche des services de sécurité ouest-allemands, on estimait qu'il s'agissait d'un cas sans précédent et d'une « exceptionnelle

gravité, aux conséquences incalculables ».

Le porte-parole du parquet fédéral de Karlsruhe, M. Alexander Prechtel, a déclaré qu'une instruction était ouverte concernant plusieurs personnes soupçonnées d'avoir transmis à un service de renseignement de l'Est, moyennant finances, des informations secrètes.

Ces hackers (pirates informatiques), qui selon NDR seraient trois jeunes gens, ont transmis aux KGB des milliers de codes de programmes informatiques, permettant notamment d'accéder aux banques de données Optimist du ministère de la Défense des États-Unis, du centre de recherche nucléaire américain de Los Alamos, et du centre spatial américain NASA et du groupe militaire-industriel français Thomson.

Ils ont également donné à l'URSS les clés des ordinateurs du Centre

Voir page 10 : Espionnage

## Le taux d'escompte grimpe de nouveau

Jean-Pierre Legault

FAISANT FI des craintes exprimées par les premiers ministres provinciaux, la semaine dernière, la Banque du Canada a de nouveau haussé hier, son taux d'escompte de 26 points de base, le portant à 12.12%. Une augmentation générale des taux des banques est maintenant imminente, une semaine seulement après qu'elles aient porté leur taux préférentiel à 12.75%.

Les taux réels (taux préférentiels des banques moins le taux anticipé d'inflation) s'approchent maintenant de ceux en vigueur en 1981, alors que sévissait la récession. Ils sont présentement à un peu plus de 8%. En 1982, ils étaient à environ 10%.

Voir page 10 : Le taux

## Les policiers de la CUM tirent sans raison une fois sur deux

**Martin Pelchat**

DANS LA MOITIÉ des cas où les policiers de la CUM ont fait usage de leur arme de service, en 1988, la direction a jugé que ce recours était injustifié, et a par la suite institué des enquêtes disciplinaires.

Le directeur par intérim du service de police, Alain Saint-Germain, qui a dévoué ces résultats hier à la demande de la Commission de la sécurité publique de la CUM, a d'autre part annoncé aux commissaires que son service soumettait maintenant les aspirants policiers à des tests d'urine destinés à retracer la présence de drogues.

Aucun policier n'a jusqu'à présent été congédié ni aucune candidature écartée pour cette raison, et les résultats positifs aux tests ne signifient pas le refus automatique d'une candidature, précise le directeur.

« Il s'agit d'une indication d'aller plus loin dans l'investigation », explique-t-il. Le SPCUM envisage de soumettre à ces mêmes tests les policiers affectés à certaines escouades, comme celle des stupéfiants, mais cherchera d'abord à savoir dans quelle mesure les chartes des droits le permettent.

Les membres de la Commission de la sécurité publique, qui siègent hier soir, ont par ailleurs pu constater que les policiers avaient

Voir page 10 : Les policiers

## LE DÉFICIT DU QUÉBEC Le ministre des Finances dénonce les trous de mémoire de Parizeau

**Gilles Lesage**  
de notre bureau de Québec

LE MINISTRE des Finances a réagi vivement aux allégations de son prédécesseur, la veille, voulant que le déficit gouvernemental soit resté stable, autour de \$ 3 milliards, depuis huit ans.

M. Jacques Parizeau souffre de sérieux trous de mémoire, a lancé M. Gérard D. Lévesque, hier, au cours d'une conférence de presse solennelle visant à mettre un terme à une nouvelle guerre des chiffres entre le gouvernement et l'opposition. Le ministre maintient que le déficit a diminué de moitié depuis trois ans, passant de \$ 3.3 milliards en 1985-86 à

\$ 1.6 milliard en 88-89. M. Lévesque en a surtout contre le fait que l'ancien ministre péquiste a passé sous silence un fait important : au cours du présent exercice, le gouvernement a procédé à une réduction de \$ 750 millions du déficit et réduit les impôts de \$ 14 milliard.

En réplique, le ministre note que, sous M. Parizeau, les conventions comptables ne tenaient pas compte des déficits des hôpitaux et des commissions scolaires, des pertes importantes des « canards boiteux », des mauvaises créances, de comptes à payer et de l'effet sur la dette de la détérioration du dollar canadien. Ces conventions ont été modifiées à la demande même du vérificateur gé-

Voir page 10 : Le déficit



Gérard D. Lévesque

**AUJOURD'HUI**

**Londres rejette une offre de l'Iran**  
Londres rejette une proposition iranienne de rencontre à Genève pour dénouer la crise provoquée par l'affaire Rushdie. **Page 5**

**Ottawa a trompé le Groupe SNC**  
SNC a essuyé un déficit record en 88 en raison de sa filiale Arsenaux canadiens qui a fait les frais des coupures budgétaires d'Ottawa. **Page 16**

**Canadien ..... 3**  
**Flames ..... 2**  
Le Tricolore se rapproche à un point du premier rang au classement général. **Page 20**

**Informatique Dumoulin**

Montreal 8251 St-Hubert (au nord de Jerry) 385-1777

Laval 3820 St-Martin ouest (coin Labelle) 688-1001

10 Pcs. Magasin AU GRAND CHOIX

**IBM PS/2**

Nous avons une solution IBM pour vous!

- ORDINATEUR IBM
- DISQUE DUR 20 MEG
- LOGICIELS IMPRIMANTE

QUALITÉ ET HABILITÉ IBM

- IBM PS/2 Modèle 25
- 640 K RAM
- 1 lecteur 720 K
- Disque dur 20 meg.
- Clavier étendu accentué
- Écran haute-résolution
- Dos 3.3 français
- Traitement de texte + chiffrier + base de données WORKS en français
- Imprimante de qualité

**TOUT INCLUS: 2995\$**

Partenaire commercial Distributeur agréé de produits évolués

# Ben Johnson doit son championnat du monde à la consommation de stéroïdes

**Michel C. Auger**  
Envoyé spécial du DEVOIR

TORONTO — Le sprinter Ben Johnson avait consommé des stéroïdes dans les semaines d'entraînement qui avaient précédé le Championnat du monde de 1987 à Rome alors qu'il avait établi un record mondial du 100 mètres avec 9.83 secondes.

C'est ce qu'a révélé l'entraîneur de Ben Johnson, M. Charlie Francis, au cours de sa troisième journée de témoignage devant la Commission d'enquête présidée par le juge Charles Dubin sur le dopage dans le sport amateur.

Cette marque de 9.83 secondes constitue toujours le record mondial et n'a été battue que par les 9.79 secondes de sa course aux Jeux olympiques de Séoul, alors qu'il devait être disqualifié.

En fait, affirme M. Francis, si Ben Johnson avait continué à courir plutôt que de ralentir pour célébrer sa victoire dans les derniers mètres de la course à Séoul, il aurait terminé en 9.73 secondes.

La journée d'hier n'a pas donné lieu à des révélations fracassantes comme la veille et on a surtout appris la méthode d'entraînement mise au point par Charlie Francis et le Dr Jamie Astaphan pour les sprinters.

On y a aussi appris comment, après une blessure en mai 1988, le comportement de Ben Johnson est devenu quelque peu étrange et a causé une brouille avec son entraîneur, brouille pendant laquelle il s'est réfugié dans l'île de St. Kitts,

dans les Caraïbes, auprès du Dr Astaphan.

Le programme d'entraînement mis au point par Charlie Francis avait ceci de révolutionnaire qu'il faisait travailler d'abord les athlètes sur de courtes distances en insistant alors beaucoup sur la musculature en augmentant la distance au fur et à mesure de la saison de compétitions, ce qui est contraire à ce que font la plupart des entraîneurs.

La consommation de stéroïdes était aussi inversée, a expliqué M. Francis. La plupart des autres athlètes prennent des stéroïdes vers la fin de leur cycle d'entraînement pour les aider à récupérer.

Les athlètes canadiens, eux, se faisaient injecter des stéroïdes au début de leurs trois périodes d'entraînement annuelles, ce qui leur permettait, selon M. Francis, de se fatiguer moins vite et de consommer moins de stéroïdes et beaucoup plus tôt avant les compétitions, ce qui leur permettait de passer les tests anti-dopage en toute sécurité. Les athlètes canadiens qui s'entraînaient sous la direction de M. Francis ne consommaient donc des stéroïdes que 14 semaines par année, soit deux périodes de six semaines en octobre et mars et une période de deux semaines en juillet.

Au camp d'entraînement de l'été, préparait la saison de compétitions à l'intérieur qui allait débuter en janvier, deux nouveaux sprinters et une sauteuse en longueur sont venus s'ajouter à l'équipe de Charlie Francis, au grand déplaisir de Ben Johnson.

Celui-ci, a affirmé son entraîneur,

voyait d'un mauvais oeil le retour de Desai Williams et de Mark McCoy et l'arrivée de Tracy Smith dans le groupe « puisque cela augmentait le cercle de gens qui savaient à propos des stéroïdes. Il croyait que le nombre de personnes devenait trop important », a affirmé M. Francis.

Celui-ci devait rassurer son protégé en lui rappelant que personne n'aurait intérêt à aller tout raconter parce qu'ils s'incrimineraient ainsi eux-mêmes.

C'est au cours de cette même saison (en circuit intérieur) de 1987 que le sprinter devait se blesser au tendon du jarret lors d'une course en Allemagne.

A son retour à Toronto, Johnson a décidé de s'en aller en vacances à St. Kitts, au lieu de rester au pays, comme le lui recommandait son entraîneur, et de se faire traiter par le physiothérapeute de l'équipe Waldemar Matuszewski.

Il a même refusé que M. Matuszewski l'accompagne à St. Kitts pour surveiller son programme de récupération. « Ce n'était pas son idée d'une vacance », soutient M. Francis.

À St. Kitts, Johnson a été soigné par le Dr Astaphan, mais il devait aggraver sa blessure le vendredi 13 mai, dans une course au Japon.

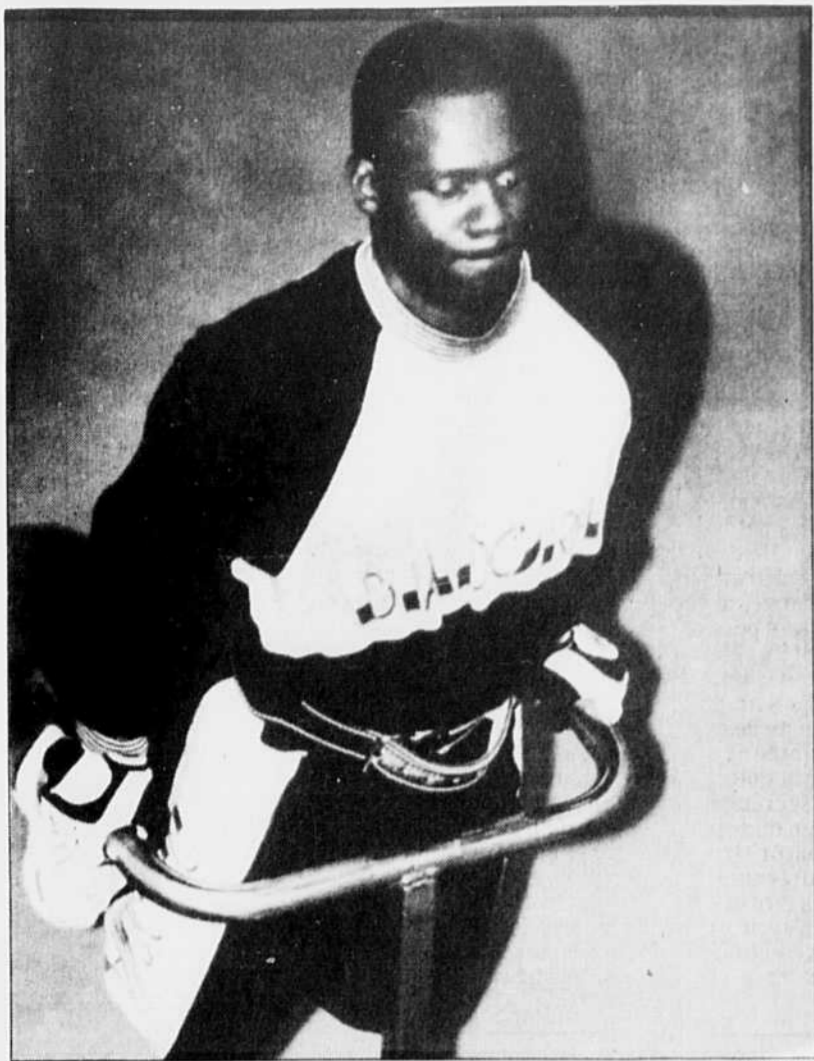
C'est alors que Johnson s'est brouillé avec son entraîneur, refusant de suivre l'équipe en Europe même si on avait prévu qu'il serait alors sous les soins du physiothérapeute et du Dr Astaphan, qu'on avait pris soin de retenir comme médecin personnel du sprinter avec un contrat prévoyant des honoraires de \$ 10,000 US par mois.

En lieu et place, Johnson est parti pour St. Kitts chez le Dr Astaphan qui devait, lui, s'occuper de sa convalescence.

Johnson devait retrouver l'équipe en Italie pour un engagement publicitaire, mais il devait oublier de se présenter à la compétition d'athlétisme en portant les vêtements de la firme qui lui avait offert un contrat à fort prix.

Il s'ensuivit une brouille publique avec Charlie Francis qui ne devait se résoudre qu'au retour de l'équipe à Toronto. Après avoir fait la paix avec Johnson, M. Francis devait se rendre compte que sa blessure était maintenant guérie et « je n'avais plus de doute qu'il gagnerait à Séoul », a-t-il affirmé.

Les avocats de toutes les parties se rencontreront ce matin à huis clos à l'invitation du juge Dubin, et le témoignage de M. Francis ne reprendra que lundi alors qu'il sera question des Jeux olympiques de Séoul.



Interrogé mercredi soir sur les déclarations fracassantes de Charlie Francis, alors qu'il s'entraînait au gymnase de l'Université de Toronto, Ben Johnson s'est refusé à tout commentaire.

## Le procès de Pierre Lacroix Une laveuse et deux grands voyages pour acheter des silences

**Bernard Racine**  
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le témoin de la Couronne a raconté hier au procès de Pierre Lacroix comment il aurait reçu chez lui une laveuse après avoir demandé au Seigneur de lui en trouver une.

Nous appellerons « Y » le jeune témoin dont il est interdit de révéler le nom étant donné qu'il était mineur au moment où il entretenait une relation homosexuelle avec l'accusé. Son témoignage a été rendu hier matin au procès de Pierre Lacroix accusé de grossière indécence.

« Y » s'est marié en avril 1987 avec une jeune fille qu'il avait rencontrée dans des soupers à la Cité du Père. À l'automne de cette année, « Y » s'était retrouvé au restaurant avec le télévangéliste.

Lacroix lui a dit qu'il avait rêvé qu'il avait fait part à sa femme de la liaison que tous deux avaient eue ensemble. « Y » a admis qu'il l'avait fait et Lacroix lui a alors demandé de dire à sa femme que toute l'affaire n'était pas vraie et qu'il lui avait raconté cela simplement pour voir si elle l'aimait vraiment.

De retour chez lui, « Y » a mis sa femme au courant de la conversation qu'il venait d'avoir avec Lacroix et lui a demandé de jouer le jeu. Le lendemain soir, Lacroix a rendu visite au couple. « Y » a alors profité de l'occasion pour dire à sa femme devant Lacroix que tout ce qu'il lui avait raconté au sujet d'une liaison entre lui et Lacroix était faux.

Lacroix leur a alors demandé de ne plus jamais parler de cela et leur a même fait prêter serment sur la Bible.

Par ailleurs selon le témoin, la laveuse du couple était défectueuse depuis une semaine et l'argent manquait pour la faire réparer. Un peu plus tard dans la soirée, tous trois se tenaient debout dans le salon pour prier et dans sa prière, Lacroix avait ajouté : « Seigneur, trouve-leur une laveuse ».

« Le Seigneur vous a-t-il exaucé ? », a demandé au témoin l'avocat de la Couronne, Me Alain

Gaumont.

Oui, a répondu le jeune homme qui a expliqué que le lendemain une laveuse neuve leur a été livrée à l'appartement. Elle était accompagnée d'un reçu qui était fait au nom de M. Lacroix. Le même jour, Lacroix avait dit à « Y » d'aller chercher son passeport et celui de sa femme pour participer à un pèlerinage en Yougoslavie et en Italie.

En octobre 87, Lacroix s'est arrangé pour que la Cité du Père défraie les frais de voyage du couple ainsi que ceux de leur participation à un pèlerinage auquel participait 250 personnes.

Après avoir raconté avec force détails les relations sexuelles qu'il avait eues avec l'accusé au cours de certains voyages que tous deux avaient fait ensemble à Montréal et à Chicoutimi.

Par la suite hier, Me Carol Saint-Cyr a entamé le contre-interrogatoire du principal témoin et celui-ci devait raconter qu'il a fait part à ses parents de sa relation avec Lacroix et ceux-ci l'ont amené à consulter des prêtres qui, à leur tour, l'ont amené à l'archevêché de Québec.

Le témoin, chez lui en présence de sa femme, avec Lacroix, a avoué à celui-ci qu'il était allé à l'archevêché.

Lacroix était triste et déçu et se demandait s'il devait arrêter ses émissions de télévision. En s'en allant, Lacroix les avait regardés et avait déclaré : « De toute façon, je vais toujours nier. Je vais te reparler, mon sale ».

Par ailleurs, Lacroix leur avait expliqué que ce genre de chose pouvait arriver entre personnes qui s'aiment beaucoup. Il leur avait conseillé de lire un livre qui leur expliquerait tout ça : *Ma blessure est amour*.

En juillet 88, le témoin a été interrogé par la police et Lacroix s'en doutait. Il a appelé un jour son ancien amant et lui a demandé s'il était capable de lui enlever quatre mille livres de pression sur les épaules.

Le jeune homme avait admis avoir parlé à la police, mais pour le rassurer, lui avait dit qu'il n'avait pas signé de déclaration alors qu'il l'avait fait.

## La présidente de la CSST explique le problème des retraits préventifs par les lacunes de congés de maternité

**Paule des Rivières**

SI TANT DE FEMMES enceintes se prévalent du retrait préventif, croit la présidente de la Commission sur la santé et sécurité de travail (CSST), Mme Monique Jérôme-Forget, c'est pour compenser, bien à tort croit-elle, les « lacunes » du congé de maternité au Québec. Or, à son avis « il ne faut pas mettre tous ses oeufs avant l'accouchement ». Et, « il faut se méfier des effets pervers du retrait préventif ».

La responsable du programme de retrait préventif a été piquée au vif par les nombreuses attaques récentes sur la parcomie avec laquelle elle accorderait le retrait préventif.

Le programme, unique au monde, est en vigueur depuis 1981 : il permet à toute travailleuse enceinte d'être retirée de son travail s'il présente des risques pour elle ou l'enfant à naître. Si l'employeur ne peut réaffecter l'employée, il la met en congé avec 90 % de son salaire.

La présidente de la CSST a souligné également que le programme de retrait actuel était « injuste » parce qu'il ne protégeait pas les femmes dont la condition de santé personnelle rendait le travail risqué.

Mme Jérôme-Forget est d'avis que l'on ne peut débattre du retrait préventif sans parler, plus globalement, de politique familiale. Et tout en se défendant d'être chiche dans l'octroi des retraits préventifs, elle craint que leur généralisation n'éloigne les femmes des promotions ou n'écartent celles en âge de procréer de certains types d'emplois.

Mais surtout, Mme Jérôme-Forget n'aime pas l'idée de « cacher la femme enceinte », de l'éloigner du milieu de travail. N'y a-t-il pas, demande-t-elle, un désir de rendre anormale la maternité, de la rapprocher d'une maladie ?

La présidente de la CSST dit avoir été impressionnée lorsque la veille, de retour de Toronto, elle a aperçu une femme de la compagnie aérienne Canadien, portant un uniforme de maternité. « Il fallait qu'elle soit enceinte de six mois au moins pour porter l'uniforme », dit-elle en rappelant qu'il y a 10 ans, les femmes étaient obligées de quitter le

travail après sept mois de grossesse.

Tout en constatant que « le recours au retrait reflète le besoin de la femme d'avoir des congés plus longs », Mme Jérôme-Forget est d'avis « qu'il faut que les femmes enceintes travaillent ».

Citant la Suède et l'Allemagne de l'Ouest, Mme Jérôme-Forget privilégie les congés après l'accouchement. « Si on prend tout avant, il ne reste plus rien après ».

« Il faut demander aux femmes ce qu'elles veulent », dit-elle en mettant le gouvernement en garde contre l'adoption d'une politique nataliste « qui sort à cause de la pression ».

Le congé de maternité, administré par l'assurance-chômage, donne droit à un congé de 17 semaines, avec 66 % du salaire. Toutes n'y ont pas accès cependant, pour diverses raisons. La CSN évalue à 800,000 les femmes qui ne pourraient s'en prévaloir, probablement parce qu'elles ne contribuent pas à l'assurance-chômage.

En République fédérale allemande, la femme peut avoir un congé de maternité payé de 32 semaines, mais ne peut en prendre que six avant d'accoucher. En Suède, elle a droit à un congé de 36 semaines, soit jusqu'à 10 semaines avant l'accouchement et entre 16 et 26 semaines après la naissance de l'enfant.

À la CSST, la durée du retrait préventif est un des objets de la controverse (les deux autres étant la pondérance du diagnostic du médecin traitant et l'utilisation de nor-

mes pour mesurer le danger au travail). Sauf dans les cas d'exposition aux produits chimiques, la Commission n'aime pas accorder de retrait avant la 20<sup>e</sup> semaine.

Un autre point sensible — abordé cette semaine par une coalition — touche la valeur du diagnostic. La Commission d'appel en matière de lésions professionnelles a embarrasé la CSST en décembre, en décrétant qu'elle devait prendre la parole du médecin traitant. L'affaire ira devant la Cour supérieure. Un mois après avoir rendu son verdict, la présidente de la Commission d'appel, Mme Jeanne d'Arc Vaillant, démissionnait.

La présidente de la CSST estime que le médecin traitant est dans une mauvaise position, « coincé ». « Les médecins traitants sont dans une position intenable. Ils ne savent pas toujours si c'est dangereux ou pas. Ce sont eux qui demandent des normes », a-t-elle assuré.

Le programme actuel coûte environ \$ 40 millions. Si les retraits préventifs étaient accordés à la 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> semaine, au lieu de la 20<sup>e</sup> ou 24<sup>e</sup>, les frais passeraient à \$ 75 millions, plaide Mme Jérôme-Forget qui trouve que le rôle du programme a déjà subi une « bifurcation », vu qu'il devait initialement coûter entre \$ 7 et \$ 10 millions.

En 1987, 11,000 des 14,000 femmes qui ont demandé un retrait l'ont obtenu, soit une travailleuse enceinte sur trois au Québec.

## IAF Biochem apporte un nouvel espoir dans la lutte contre le sida

### Deux substances chimiques qui empêchent la reproduction du virus

**Pierre Cayouette**

LA DÉCOUVERTE par IAF BioChem de deux substances chimiques capables d'empêcher la reproduction du sida ne signifie pas nécessairement que l'on soit sur le point de voir apparaître sur le marché un médicament contre ce virus.

Le Dr Gervais Dionne, vice-président aux affaires scientifiques chez IAF BioChem, l'a reconnu, hier. « Nos recherches demeurent fondamentales et il y a une multitude de tests à faire avant que notre découverte débouche sur la mise au point puis la mise en marché d'un médicament », a-t-il dit.

Aucune étude sur des humains n'a été réalisée à ce jour.

La compagnie IAF BioChem a annoncé cette semaine que l'équipe du chercheur Bernard Belleau, directeur de la chaire industrielle de l'Institut Armand-Frappier, avait découvert deux substances chimiques capables d'inhiber la reproduction du sida.

Ces deux substances pourraient éventuellement permettre la mise au point d'un médicament qui remplacerait l'AZT, seul médicament utilisé à ce jour dans le traitement du syndrome d'immuno-déficience acquise.

Des études récentes réalisées à l'Université d'Alabama aux États-Unis auraient démontré que les deux composés, BCH-189 et BCH-203, seraient aussi efficaces que l'AZT pour combattre le sida.

« Mais la clé dans tout cela, c'est que ces deux substances sont beaucoup moins toxiques que l'AZT pour les cellules de la moelle épinière et de la moelle osseuse », a dit le Dr Dionne. L'une des deux substances serait dix fois moins toxique que l'AZT, tout en demeurant efficace. L'autre serait deux fois moins efficace que l'AZT, mais 100 fois moins toxique.

Les chercheurs d'IAF BioChem travaillent à ce projet depuis deux ans. Les deux substances découvertes ont été brevetées.

### avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à : La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
VILLA DU SIROP INC Villa du Sirop 1050, Arthur-Sauvé Saint-Eustache	1 permis additionnel 1 Restaurant pour vendre	1050, Arthur-Sauvé Saint-Eustache
LES ALIMENTS MONTENEGRO L.T.E.E. Les Aliments Montenegro 3605, bd. St-Laurent Montréal	1 Epicerie	140, St-Paul est Montréal
L'ESPERANCE, Yvon Le Provencher 4252, Métropolitaine est Saint-Léonard	Demande d'autorisation de spectacles dans 1 Bar avec projection de films existant et augmentation de capacité de ce bar	4252, Métropolitaine est Saint-Léonard
LES CONCESSIONS VAL-FA INC Chez Suzanne Erig 525, des Tulipes La Prairie	1 Taverne	50, Taschereau, loc. 2-14 La Prairie
ALIMENTATION DU SOMMET INC ALIMENTATION DE LA SEIGNEURIE INC Alimentation du Sommet Erig 2120, chemin Gascon Terrebonne	1 Epicerie	2120, chemin Gascon Terrebonne
RESTAURANT LOTUS BLEU 1988 INC. Restaurant Lotus Bleu 1988 Inc. 352, Duluth est Montréal	Permis additionnel de 1 Restaurant pour servir sur terrasse (suite à une cession)	350, Duluth est Montréal
GIRARD, Stelinda Taverne Calorun Erig 539, Hughes Laval	Changement de propriétaire permanent de l'endroit d'exploitation de 1 Taverne avec danse et spectacles	3508, Bd. Dagobert Laval
2633-2221 QUÉBEC INC La Fondrie Orientale 1555, bd. Provencher, loc. 103 Brossard	1 Restaurant pour vendre	1555, bd. Provencher, loc. 103 Brossard
SHED CAFE INC Divines Calories 3515, bd. St-Laurent Montréal	1 Restaurant pour vendre	3515, bd. St-Laurent Montréal
MANON BRUNET JACQUELINE PIGEON Bistro Restaurant Le Chambly 2629, Bourdon, app. B Longueuil	1 Restaurant pour vendre 2 Bars dont 1 sur terrasse	1224, Chamby Longueuil
LES PRODUCTIONS VOLT-FACE INC. Les Productions Volt-Face Inc. 4274, Des Érables Montréal	1 Bar dans théâtre 1 Bar sur terrasse	40, Tour de l'île, Ste-Hélène Montréal
2545-1436 QUÉBEC INC. Les Restaurants des Fortifications du Vieux St-Paul 262, rue St-Paul est Montréal	1 Restaurant pour vendre avec spectacles de danse et spectacles	262, rue St-Paul est Montréal
JOTANAU (RIVE-SUD) INC. Jotana (Rive-Sud) Inc. 350, Marie-Victoria Boucherville	1 Epicerie	695, bd. Adoncor Longueuil
NGUYEN, Kim Thuy Restaurant Dong Xuan 7491, rue St-Denis Montréal	1 Restaurant pour vendre	7491, rue St-Denis Montréal
PAQUETTE, Jean-Jacques Dépenseur Jani-Jac Erig 587, 75e Avenue Laval	1 Epicerie	965, St-Charles Laval
2632-9813 QUÉBEC INC. Restaurant Villa Massimo 136, bd. Taschereau La Prairie	1 Restaurant pour vendre	136, bd. Taschereau La Prairie

Le président et directeur général  
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

## Croisade de l'alphabétisation

**Pierre Cayouette**

IL Y A plus de 889 millions d'analphabètes à travers le monde, soit 27.7 % de la population âgée de plus de 15 ans. D'ici à l'an 2000, prédit l'Unesco, leur nombre pourrait atteindre un milliard.

Voilà pourquoi le Groupe de travail international sur l'alphabétisation (GTIA) part en croisade. À la veille de l'Année internationale de l'alphabétisation (1990), proclamée conjointement par les Nations unies et l'Unesco, le Groupe en appelle à l'action des populations et gouvernements pour combattre ce fléau.

Le coup d'envoi de cette campagne mondiale de sensibilisation a été donné hier par le biais d'une conférence de presse internationale tenue simultanément dans 23 grandes villes, dont Paris, New Delhi, New York et Montréal. Dans un message vidéo lancé au reste du monde depuis Paris, l'acteur Peter Ustinov, solidaire de la cause, a rappelé « qu'il n'y avait pas de démocrati-

tie possible si les gens ne savent pas lire et écrire ».

Le directeur général de l'Unesco, Federico Mayor, a souligné de son côté que « l'alphabétisation fait partie de la poursuite du développement et de la lutte contre la pauvreté ».

Sous l'égide de l'Unesco, le GTIA a été créé en 1987 pour sensibiliser le public à ce problème et appuyer les initiatives d'alphabétisation existantes. En tout, 27 organisations internationales y adhèrent.

Selon des données de l'Unesco, presque 98 % des analphabètes du monde vivent dans des pays en développement. L'Asie en compte 666 millions. On trouve par ailleurs 162 millions d'analphabètes sur le continent africain et 44 millions en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Les femmes sont plus sévèrement touchées par ce problème. Presque 35 % des femmes adultes sont en effet analphabètes, contre 20.5 % des hommes.

Au Québec, le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation chapeaute les activités de sensibilisation organisées dans le cadre de l'Année internationale de l'alpha-

bétisation.

Selon la responsable du dossier politique de cet organisme fondé en 1981, Mme Louise Miller, l'analphabétisme affecte un fort pourcentage de la société québécoise. « Environ un million et demi de Québécois, soit plus de 18 % de la population, seraient des analphabètes fonctionnels, c'est-à-dire des personnes incapables d'exercer toutes les activités pour lesquelles l'alphabétisation est nécessaire pour bien fonctionner en société », a-t-elle rappelé.

Quant aux « véritables analphabètes », soit les individus qui ne peuvent lire et écrire un exposé simple et bref de faits en rapport avec la vie quotidienne, ils seraient plus de 300,000 au Québec.

La bonne cuisine commence chez Anjou QUÉBEC. Votre boucher charcutier traiteur. L'innovateur depuis 1953. 1025, rue Laurier ouest 272-4065/272-4086

livres... liberté librairie HERMÈS 1120 Laurier ouest, Outremont

# Après les pylones d'Hydro, Grondines craint l'implantation d'une cimenterie

## Les environmentalistes demandent une étude d'impact

Louis-Gilles Francoeur

LE PRÉSIDENT des Amis de la vallée du Saint-Laurent, M. Alain Stamer, estime que le projet de la compagnie Miron d'implanter une cimenterie à Grondines — juste à côté de l'endroit où les tours de la 6<sup>e</sup> ligne seront démantelées au coût de \$ 100 millions — doit « faire l'objet d'une étude d'impacts et d'une audience publique ».

Les Amis de la vallée du Saint-Laurent sont un groupe écologiste de la région Lotbinière-Grondines, qui a pris la relève de Contestation, le mouvement qui a fait échouer au passage de la 6<sup>e</sup> ligne au-dessus du Saint-Laurent.

Craignant que la cimenterie de Miron ne défigure un environnement fluvial que la collectivité québécoise a sauvé en imposant le passage de la 6<sup>e</sup> ligne sous le fleuve, les ex-militants de Contestation ont réclamé hier du gouvernement Bourassa qu'il promulgue sans délai l'article 2 n) du Règlement sur les études d'impacts. Cet article, adopté en 1981 mais sans effet depuis lors parce qu'il n'a jamais été publié dans la Gazette officielle, obligerait Miron à effectuer une étude d'impact de son projet et à se soumettre à une audience publique.

Hier, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQC), un des principaux groupes écologistes québécois, réclamait lui aussi la mise en vigueur de l'article 2 n) pour forcer l'évaluation environnementale de deux projets d'industrie.

Le projet de Miron d'implanter une carrière et une cimenterie — voire éventuellement un quai pour le chargement des navires — à Grondines a soulevé bien des vagues depuis un an dans cette région qui se remettait lentement de la bataille de la 6<sup>e</sup> ligne.

Miron a obtenu des promesses de ventes sur plusieurs lots situés entre Grondines et Deschambault. La compagnie pourrait exploiter sa carrière et sa cimenterie sur les lots voisins de ceux sur lesquels Hydro-Québec construira les tours géantes de la 6<sup>e</sup> ligne, qui seront détruites lorsque le passage sous-fluvial sera terminé aux alentours de 1994. Et Miron n'est pas obligé, même si son projet va nécessairement perturber l'environnement local, de passer par le filtre des audiences publiques.

La population de Grondines, qui avait signé une pétition quasi unanime contre les tours d'Hydro-Québec, favorise maintenant le projet de Miron. Toutes les voisines de Grondines et de la MRC de Porneuf ont appuyé, l'automne dernier, la demande de dézonage logée par la ville

de Grondines elle-même devant la Commission de protection du territoire agricole. Une seule personne s'est opposée au projet au nom de la plus élémentaire cohérence : Mme Micheline Beauchemin, une artiste qui a lutté avec Contestation pendant plus de deux ans. La CPTA a finalement dézonné les terres convoitées par Miron en limitant l'expansion de la carrière vers le fleuve jusqu'à la vieille route 138.

LE DEVOIR a tenté de rejoindre Mme Beauchemin. Cette femme, aujourd'hui ostracisée par la population de Grondines et ses voisins en raison de son opposition ferme au projet de Miron, s'est refusée à tout commentaire. Des voisins, qui la disent terrorisée, ont affirmé que ses bâtiments et même sa maison ont été défoncés à coup de hache et avec un camion à quatre reprises. La police n'a pu empêcher la répétition de ces agressions même après avoir arrêté de jeunes délinquants sur le fait.

Les Amis de la vallée du Saint-Laurent ne s'opposent pas aussi farouchement au projet de cimenterie. Ils ne se sont pas présentés aux audiences de la CPTA.

Pour M. Stamer, « le projet Miron est important au point de vue économique, c'est pourquoi on ne s'y oppose pas purement et simplement. Mais on pense que ce projet doit respecter des règles et surtout les ac-

quis de la bataille de la 6<sup>e</sup> ligne. Il serait inconcevable que Québec force Hydro-Québec à investir des dizaines de millions parce que la collectivité a choisi de protéger l'environnement fluvial et qu'un promoteur privé vienne menacer cet acquis sans le moindre débat public. Nous pensons qu'il est de notre devoir de nous assurer par le meilleur moyen connu — soit des audiences publiques — que le projet de Miron va respecter tout ce qui a été acquis dans le débat de la 6<sup>e</sup> ligne ».

Du côté d'Hydro-Québec, on se refusait à tout commentaire officiel. Mais en privé, c'était autre chose. Un haut fonctionnaire de la société d'État résume ainsi le sentiment de ses collègues à l'endroit de l'affaire Miron : « Voilà un cas d'incohérence sociale sans précédent. Si ça continue comme ça, on ferait mieux d'arrêter les travaux et de dépenser l'argent du tunnel ailleurs. Ça démontre aussi que pour 165 jobs, il y a des priorités environnementales qui s'effacent instantanément. On dirait qu'on veut une cimenterie plus basse, moins polluante. C'est curieux de voir qu'on cherche des solutions de moindre impact pour un projet polluant par définition et qui va éventrer le paysage. On était par contre totalement intransigeant pour des tours qui ne crachaient pas de fumées... »



Essai du missile invisible

PHOTO CP

L'armée de l'air américaine a testé hier avec succès au-dessus du Nord-Ouest du Canada le nouveau missile de croisière « invisible » AGM-129A. Pour ce premier essai en vol, le nouveau missile est resté attaché à un bombardier B-52 qui a décollé de la base

aérienne d'Edwards, en Californie. L'appareil a fait route vers le Nord jusqu'à la mer de Beaufort, dans l'Arctique, puis a remonté la vallée du fleuve Mackenzie vers le Sud-Est avant de survoler la base aérienne de Cold Lake, en Alberta, à l'indique un porte-parole de la base. A Winnipeg, Mme Gayle Dielman, a illustré son opposition à l'essai en faisant peindre sur sa maison un missile de croisière.

Des investissements de \$ 300 millions

# Quatre nouvelles tours à bureaux à Montréal

Sylvain Blanchard

WESTCLIFF investit \$ 300 millions à Montréal dans la construction de quatre tours à bureaux.

Celles-ci seront situées au com du boulevard Maisonneuve et de la rue Aylmer, sur le boulevard Décarie (près de Jean-Talon), au Square Victoria, et, finalement, à Ville LaSalle.

L'annonce a été faite, hier, par M. Richard Hylands, vice-président et directeur des projets du Groupe Westcliff.

Le projet le plus ambitieux sera érigé en plein cœur du quartier financier de Montréal, soit à l'intersection nord-ouest du Square Victoria. Il s'agit d'un édifice de 30 étages qui coûtera quelque \$ 125 millions, et qui sera réalisé en collaboration avec le groupe Canapen, filiale de la caisse fiduciaire de retraite des chemins de fer nationaux du Canada.

Le projet est présentement dans sa phase préliminaire de conception, mais Westcliff précise qu'il s'agira d'un immeuble de verre et de grant destiné à des locataires recherchant d'abord le prestige et toutes les commodités qui s'y rattachent.

Située au 500 boulevard Maisonneuve ouest, la deuxième tour en sera une de 23 étages et sera réalisée par le groupe d'architectes Zeidler Roberts Partnership. Il s'agit d'un projet de \$ 80 millions, dans lequel Westcliff a réussi à s'associer avec Markborough Properties. Le revêtement extérieur sera lui aussi en

verre et en granit. Tous les étages auront une superficie de 18.000 pieds carrés. Un raccord souterrain avec la station de métro McGill sera aménagé, en plus d'un stationnement intérieur pouvant contenir 160 voitures. Les travaux débuteront au début du mois d'avril et se termineront au printemps 91.

L'intérêt de Westcliff pour les tours à bureaux remonte à 85. Jusque-là, cette compagnie privée, créée en 1973 et qui appartient à MM. Irwin Adelson et William Pencer, s'était surtout impliquée dans le développement de centres commerciaux.

Toutefois, depuis la réalisation de La Maison des Coopérants, située sur le boulevard Maisonneuve, entre les magasins Eaton et La Baie, Westcliff a décidé de diversifier ses activités et son milliard de dollars d'actif en investissant massivement dans l'immobilier. Elle négocie d'ailleurs en investissant massivement dans l'immobilier. Elle négocie d'ailleurs en investissant massivement dans l'immobilier. Elle négocie d'ailleurs en investissant massivement dans l'immobilier.

Enfin, Westcliff érigera un parc d'édifices à bureaux à l'angle des boulevards Trinitaire et Newman, à Ville LaSalle. Le tout aura une superficie de 1,8 million de pieds carrés et sera construit en grande partie à partir des spécifications des locataires. L'investissement est de \$ 65 millions et la première phase des travaux est prévue pour l'automne prochain.

nomiste. Le « délai de réaction » aux hausses de taux est en effet évalué à entre 6 et 18 mois. On peut donc maintenant anticiper pour bientôt les effets de la ronde des taux qui a débuté au Canada il y a maintenant près d'un an. Ce, d'autant plus, que les dernières hausses sont tombées comme des coups de massue par leur ampleur.

Mais jusqu'à quel niveau la phobie inflationniste de la banque centrale peut-elle faire augmenter les taux d'intérêt sans que l'économie ne soit précipitée dans une récession, douce peut-être, mais récession tout de même ?

« Nous approchons des niveaux dangereux pour l'économie, estime Mme Sylvie Riopel, économiste au Mouvement Desjardins. Les hausses ont été importantes et répétées, poursuit-elle. L'effet psychologique visé a été atteint ».

Les hausses successives de taux d'intérêt préoccupent seulement certains consommateurs qui ont eu recours au crédit, mais leur angoisse n'a aucune commune mesure avec celle que devrait ressentir le ministre fédéral des Finances, Michael Wilson.

Les revenus supplémentaires pour l'État générés par la forte activité économique sont entièrement engloutis par le service de la dette nationale.

Au ministère des Finances, a rapporté récemment la Presse Canadienne, on prétend que les taux d'intérêt élevés sur une dette fédérale en constante croissance poussent les dépenses d'intérêts à \$ 24,3 milliards, constituant plus du quart de toutes les dépenses fédérales. Ce service, la plus importante composante des dépenses budgétaires, a augmenté de 13,7% pendant les neuf premiers mois de 1988-89.

M. Wilson peut cependant se consoler : tous les analystes croient que la ronde de hausses de taux tire à sa fin. Elle durera encore « pendant quelques mois », avant que le loyer de l'argent fléchisse légèrement lorsque l'activité économique aura montré à plusieurs reprises des signes de ralentissement.

## ◆ Espionnage

européen de recherche nucléaire (ERN), de Genève, du Centre de recherche spatial européen (ESA) et de l'Institut de recherches nucléaires Max-Planck, de Heidelberg (sud de la RFA), a-t-on indiqué de même source.

En outre, ces informaticiens auraient vendu à Moscou des programmes CAD-CAM permettant de percer les systèmes de protection des

## SUITES DE LA PREMIERE PAGE

### ◆ Ryan

turieux de ce que M. Rivard ait accredité devant la presse les allégations de coupures budgétaires aux trois organismes linguistiques.

C'est le nom de M. Ryan qui revient le plus souvent pour prendre la relève, même si le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science est déjà surchargé de travail. Certains évoquent même la possibilité d'une espèce de super-ministère (langue, famille, démographie, immigration), en gestation dans les sphères ministérielles, mais pas pour demain. Dans l'immédiat, M. Ryan cumulerait le dossier linguistique avec ceux qu'il a déjà. Mais il faudrait lui adjoindre un ministre délégué à l'Éducation. Mais qui ? Là est tout le problème. Si le premier ministre décline cette perle rare au sein de son caucus, M. Rivard resterait ministre délégué, mais à la Haute Technologie, dont il s'est déjà occupé à titre d'adjoint parlementaire de l'ancien ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique, M. Pierre MacDonald.

Les députés amis de M. Ryan font valoir son prestige et sa crédibilité dans la communauté québécoise, même chez les anglophones, en dépit de son évolution linguistique depuis 10 ans. Farouche opposant de la loi 101 en 1977, M. Ryan a justifié l'utilisation de la clause dérogatoire (« nonobstant ») dans la loi 178, après le jugement de la Cour suprême, en décembre dernier. « La présence, dans la Constitution canadienne, de la clause « nonobstant » était justifiée et demeure nécessaire pour empêcher que certaines questions à fortes incidences politiques et sociales, dit alors M. Ryan, n'en viennent à être réglées trop exclusivement et de manière trop prépondérante par des juges ». Le ministre a repris cet argument devant les membres d'Alliance Québec de son comté d'Argenteuil, dimanche dernier, notant que la clause « nonobstant » (consentie par M. Trudeau aux provinces de l'Ouest en 1981-82) est, à toutes fins utiles, le droit de veto que le Québec a toujours réclamé dans la Confédération.

Hier, en conférence de presse, le porte-parole de l'opposition en matière linguistique a demandé carrément à M. Bourassa de relever M. Rivard de ses fonctions de ministre responsable des lois 101 et 178. Mais M. Claude Filion ne souhaite pas pour autant que M. Ryan en hérite. Au contraire. Il veut que ce soit quelqu'un d'autre que le ministre de l'Éducation, en raison de ses vives hostilités à la loi 101, en 1977, alors qu'il dirigeait LE DEVOIR.

Depuis 1985, le fait français régresse au Québec, estime le député péquiste de Taillon. Alors qu'il fallait des mesures vigoureuses de redressement, M. Rivard n'a rien fait qui vaille depuis un an qu'il a remplacé Mme Lise Bacon. « Non seulement le ministre a-t-il multiplié les gaffes, mais il ne dispose pas de l'autorité suffisante pour s'imposer ». M. Filion en donne de nombreux exemples : menaces à la loi 101 par la loi fédérale C-72, détérioration du français dans l'administration, retard de la francisation des petites entreprises et du plan de relance dont les seuls éléments connus sont les coupures budgétaires des organismes, augmentation des plaintes, et le reste.

Le député estime par ailleurs que la loi 178 de décembre dernier est inapplicable et, peut-être, inconstitutionnelle en ce qui concerne l'affichage bilingue intérieur. L'article de loi qui le permet n'est pas protégé par la clause dérogatoire (« nonobstant ») invoquée par le gouvernement pour garder l'affichage unilingue français à l'extérieur des commerces. Donc, selon M. Filion, pour passer le test judiciaire imposé par

la Charte canadienne, une limite à la liberté d'expression doit être raisonnable. Or, selon les décisions antérieures des tribunaux, pour être considérée comme raisonnable, une limite aux libertés ne peut être vague, incertaine ou ambiguë. La jurisprudence est claire : l'incertitude et l'imprécision sont des vices d'ordre constitutionnel.

Rendant public un projet de directive sur l'application de la loi 178 (daté de janvier 1989), M. Filion estime que c'est un exemple d'imprécision. Au surplus, le gouvernement ne semble pas vouloir définir par règlement la notion de « nette prédominance » du français dont la loi parle, dans la foulée du jugement de la Cour suprême. D'où le grave danger de contestation judiciaire, non sur le concept de nette prédominance, mais sur la nécessité même de le définir. (De fait, un proche conseiller de M. Bourassa a confié au DEVOIR que ce n'est pas demain la veille et que le règlement donnant chair à la loi n'est pas près de voir le jour.)

Le député de Taillon note que la loi 101 relève du domaine pénal et que, en cette matière, les tribunaux adoptent une interprétation restrictive accordant le bénéfice du doute à l'inculpé. Il y a donc fort à parier que, en raison de l'imprécision du concept de nette prédominance, le procureur général du Québec doit rivaliser de proesses pour obtenir la condamnation de contrevenants à la loi.

« En fait, lance le député à la presse, non seulement la loi 178 risque d'échouer le test constitutionnel, mais son interprétation est si aléatoire que, dans les faits, elle ne pourra jamais être appliquée. Ces deux éléments constituent des motifs supplémentaires pour exiger l'abrogation de la loi 178 » et la démission du ministre qui l'a pilotée en Chambre.

M. Filion qualifie de « pifomètre » farci de généralités et de loufoque le projet de directive conjointe (Commission de protection et Office de la langue française) dont il est fait mention périodiquement dans les médias, y compris dans LE DEVOIR.

Le député demande en outre que l'entreprise Ingersoll-Rand, qui résiste à se franciser depuis douze ans, soit poursuivie sans autre délai.

Il demande aussi que le budget consacré à l'intégration des immigrants soit augmenté et non diminué, comme il le fut de 20% depuis trois ans, passant de \$ 1.000 à quelque \$ 800 par immigrant, toutes proportions gardées.

### ◆ Hydro

seulement en hiver une facture de \$ 250 pour deux mois de service, verrait la note passer à \$ 264, une hausse réelle de 5,9% puisqu'Hydro veut aussi abaisser de 30 à 25 kw/heure l'échelle de changement de tarifs.

Hydro-Québec risque cependant de se heurter en commission parlementaire, les 7 et 8 mars prochains, à la volonté qu'affiche le ministre responsable, John Ciaccia, de maintenir la croissance des tarifs au rythme de l'inflation.

L'an dernier, Hydro proposait d'ailleurs une augmentation de 4,9% que le gouvernement a réduit à 3,9%, le taux d'inflation de l'époque. Le ministre de l'Énergie et des Ressources refusait hier de commenter les nouvelles demande d'Hydro avant la tenue de la commission parlementaire, mais une porte-parole, Sylvie Lefrançois, renvoyait les journalistes aux déclarations récentes de M. Ciaccia.

Des porte-parole des associations de défense des consommateurs se sont d'ailleurs déjà élevés contre les projets d'Hydro-Québec. Mercredi, ces associations s'inquiétaient des méthodes de recouvrement que la société entend bientôt mettre de l'avant.

Hier, Richard Drouin répliquait qu'il appartenait à d'autres services du gouvernement et pas à Hydro d'assurer une mission « sur le bien-être social », et ajoutait qu'Hydro procéderait de façon « civilisée ».

« Les hausses de tarifs vont encore

une fois affecter les familles qui éprouvent déjà des difficultés à payer leurs factures d'électricité, observe Ronald O'Narey, de la Fédération des associations coopératives d'économie familiale. Et n'oublions pas qu'Hydro est une société d'État qui obtient des bénéfices ».

Robert Bilodeau, de la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec, s'insurge parce qu'Hydro « veut financer avec la hausse des tarifs domestiques des travaux qui profiteront aux grandes industries ». Cette hausse constitue à son avis une « taxe à la consommation déguisée ».

Hydro ne demande pas des efforts de la part des clients. Ses employés devront accepter, a répété M. Drouin, que leurs salaires soient harmonisés avec ceux des groupes comparables. L'avance des employés d'Hydro est en moyenne de 12%, soutient M. Drouin. Le président a également insisté sur la volonté d'Hydro de faire appel encore à la sous-traitance.

Cette année, 14.000 employés de métier, de bureau et d'entretien négocient de front leur convention collective. Et selon un porte-parole syndical, Luc Chabot, le rythme des pourparlers est très lent. Une dizaine de rencontres avec le conciliateur ont eu lieu et peu de progrès ont été réalisés, dit-il, en ajoutant que la balle est dans le camp patronal.

La dernière rencontre entre les deux parties date du 16 février, et rien n'est prévu la semaine prochaine. « Nous espérons que c'est le plan de développement qui retardait le processus », ajoute M. Chabot, qui se demande d'autre part si « ce qu'il y a dans le plan de développement est négociable ».

### ◆ Le déficit

néral, en vue de présenter un tableau plus fidèle de la situation budgétaire, ce à quoi M. Parizeau a résisté pendant huit ans.

D'autre part, ajoute M. Lévesque, les besoins financiers nets du gouvernement sont passés de \$ 2 milliards en 84-85 à \$ 1 milliard cette année. La cote financière du Québec avait diminué en 1982, alors que M. Parizeau était ministre des Finances; elle a été révisée à la hausse en 1986. Et il faut être de mauvaise foi pour nier l'amélioration de la situation financière du gouvernement, lance M. Lévesque, du haut du gros lutrin brun installé spécialement pour la circonstance, comme pour haranguer la presse parlementaire.

Excédé, M. Lévesque estime que l'opposition péquiste et son chef font une interprétation abusive du tableau que le VÉRIFICATEUR, à leur demande, leur a remis mercredi, en commission parlementaire. Les documents et faits en font foi, dit-il, l'assainissement des finances publiques donne des résultats remarquables, quelles que soient les conventions comptables utilisées.

A M. Parizeau qui lui reproche de ne pas prévoir les années de vaches maigres, M. Lévesque demande ce que le ministre faisait, durant les années de prospérité 1977-81, pour passer à la récession de 82. Rien. Il a fait grimper le déficit à plus de \$ 3 milliards, raille le ministre. C'est lui qui a du culot de me faire des reproches, pas moi qui ai livré la marchandise et effectué le redressement promis il y a trois ans.

### ◆ Les policiers

utilisé moins souvent leur arme de service qu'en 1987, 44 balles ayant été tirées au cours de 26 événements en 1988, par rapport à 34 occasions l'année précédente.

« Ce sont nos plus bas résultats depuis 10 ans », a indiqué le directeur Saint-Germain. Il a rappelé qu'en 1979, les policiers avaient fait usage 101 fois de leur arme, et tiré 203 balles. L'an dernier, aucun policier n'a été tué, trois citoyens ont péri; quatre policiers, de même que sept citoyens ont été blessés.

« Le fait que des enquêtes disciplinaires aient été entreprises ne signifie pas que les policiers seront trouvés coupables », lance pour sa part le

président de la Fraternité des policiers de la CUM, Yves Prud'homme.

« D'après les chiffres que j'ai vus, je trouve que nous nous en tirons très bien et que les efforts de formation ont porté fruit », dit-il.

Toujours à la demande des commissaires, le directeur Saint-Germain a présenté les statistiques du service sur les poursuites à haute vitesse, qui ont connu une hausse de 8% en 1988, pour passer de 81 à 88. Ces pratiques sont aujourd'hui fortement découragées.

Au cours de ces poursuites, 20 citoyens ont été blessés en 1988, soit deux fois plus qu'en 1987. Il y a eu 11 policiers blessés, soit quatre de moins qu'en 1987. Un citoyen a été tué.

À la décharge des policiers, le directeur Saint-Germain fait remarquer que « dans 99% des cas, les policiers ne savent pas pourquoi l'individu fuit ». La mentalité a par ailleurs évolué, estime le chef, qui rappelle qu'il y a 10 ans, c'était un dés-honneur d'être semé par un véhicule ».

Cinq agents en 1988 ont fait l'objet de poursuites disciplinaires en rapport avec ces poursuites, alors que le processus n'avait été mis en branle que deux fois en 1987.

Le nombre d'arrestations au terme de poursuites a par ailleurs augmenté, passant de 84 à 98, cependant que le nombre d'accusations portées chutait de 205 à 152.

Un autre document remis par M. Saint-Germain à la commission rapporte qu'en 1987, 40% des accidents avec les véhicules du service ont impliqué des policiers de moins de cinq ans de service, et 23% des policiers de moins d'un an de service. On constate que 57% des recrues en période de probation ont été mêlées à un accident de patrouille.

Le SPCUM veut cependant réduire ses exigences aux examens de conduite — elles sont présentement de 10% supérieures à celles de l'IPQ — et offrir plutôt à ses recrues en stage d'accueil une journée de formation à la conduite d'urgence.

### ◆ Le taux

En outre, les analystes estiment que la prochaine hausse du taux préférentiel — la septième d'affilée — sera de quelque 50 points de base, le portant à 13,25%. Plus encore, plusieurs croient qu'une huitième hausse surviendra peu après et pourrait porter le taux de base des banques à 13,50%, soit des taux réels d'environ 9,25%.

La situation actuelle diffère cependant énormément de celle qui prévalait au début de la décennie. La récente poussée des taux s'est faite de façon beaucoup moins violente qu'en 1980-81, alors qu'ils s'étaient élevés de 9% en 9 mois. En novembre 1980, le taux préférentiel était à 13,75%. Il gonflait à 22,75% en août 1981. Le taux d'inflation était alors de 12,5% et on sortait à peine du second choc pétrolier.

Depuis quinze mois, le taux préférentiel s'est apprécié d'environ 3%. Il était fixé à 9,75% en janvier 1988. Il a touché 10,25% en juin dernier et est maintenant à 12,75%.

Certes l'évolution des taux d'intérêt préoccupe tant les spécialistes que le simple consommateur aux prises avec une hypothèque à renouveler ou une vieille gîmarbe à remplacer.

L'objectif de cette politique de taux élevés consiste à réduire l'activité économique pour écraser toute manifestation inflationniste. Les taux élevés freineront, espère-t-on sur la rue Wellington à Ottawa, l'appétit des consommateurs, donc réduira la demande et, partant, l'activité des entreprises qui, dans certaines régions du pays, surchauffent.

Il est encore trop tôt pour affirmer avec certitude que M. Crow est en voie de réaliser son objectif, mais des sources sûres au sein d'institutions financières ont confirmé, hier, au DEVOIR, que la demande de crédit montre des signes de fléchissement. Dans quelques semaines, sinon quelques mois, les données à ce propos seront connues.

« L'économie canadienne est en phase de rémission », affirme un éco-

**SPORTS**

**CANADIEN 3, FLAMES 2**

**À 1 point du premier rang**

**Guy Robillard**  
de la Presse Canadienne

CALGARY — Le Canadien s'est approché à un point des Flames et du premier rang du classement général en remportant une belle victoire de 3-2 hier à Calgary, sa deuxième en autant de visites au Saddledome.

C'est un but de Brent Gilchrist, réussi à l'aide d'un tir frappé précis, au milieu de la troisième période, qui a procuré la victoire au Tricolore.

Les quatre premiers buts avaient été marqués par les unités spéciales.

L'affrontement entre les deux rivaux que plusieurs voient en finale de la coupe Stanley a été robuste et bien équilibré.

Les quatre premiers buts du match ont été marqués par les unités spéciales.

Pour un troisième match de suite et une 13e fois cette saison, le Canadien a accordé un but en avantage numérique, en début de rencontre : Chris Chelios a été pris en avant et à sa deuxième tentative, Colin Patterson a pu remettre la rondelle à Joel Otto, dont le tir de près n'a laissé aucune chance à Brian Hayward. Otto revenait au jeu après avoir raté quatre matches à cause d'une blessure à un pouce.

Mike Keane a égalé le pointage en fin de période en marquant un premier but pour son équipe en 23 avantages numériques, après un bel arrêt de Mike Vernon devant Mats Naslund, qu'une passe de Chelios avait

envoyé seul devant lui.

Les Flames ont forcé la note et le défenseur Dana Murzyn, trop audacieux, a vu son attaque arrêtée par Petr Svoboda. À deux contre un, Keane a effectué un beau lancer dans le haut du filet.

La période a été bien partagée, dominée par le Canadien et Stéphane Richer en première partie, puis par les Flames.

Le jeu s'est animé au deuxième engagement.

Les Flames ont le meilleur jeu de puissance de la LNH à domicile et Joel Otto a fait 2-1 pendant une punition à Svoboda, en prenant le retour d'un tir frappé d'Al MacInnis.

Svoboda a égalé le pointage pendant un autre avantage numérique, lorsque son faible lancer frappé à ras de glace est passé entre les jambières de Vernon, à la 14e minute. C'était le deuxième tir au but de la période pour le Canadien.

Les Flames ont ensuite opté pour la rudesse.

Jamie McCoun a d'abord privé son équipe d'un avantage numérique en venant servir un double-échec à Claude Lemieux, qui a fait son cinéma habituel. Puis Jim Peplinski a donné un coup de coude qui a fait saigner Eric Desjardins mais a échappé à l'intention de McCreary, rendant Pat Burns furieux.

L'arbitre a ensuite décerné une punition majeure et expulsé Gary Roberts de la rencontre, pour avoir cinglé Richer, qui est resté étendu sur la glace. C'était au tour de Terry

Crisp, l'entraîneur des Flames, de gesticuler furieusement, prenant les spectateurs à témoin. Colin Patterson a écopé d'une punition de mauvaise conduite pour avoir lui aussi manifesté son mécontentement.

Lorsqu'on jouait au hockey en fin de période, Larry Robinson a été arrêté seul devant Vernon.

■ L'affaire Bob Probert était évidemment le sujet de discussion dans l'entourage du Canadien hier. Bobby Smith a noté que le hockey ne pourrait plus se vanter d'être le seul sport professionnel « propre ».

**Canadien 3, Flames 2**

**Première période**

1—Calgary, Otto 19  
Patterson, MacInnis ..... 3:37

2—Montréal, Keane 13  
Svoboda ..... 18:48  
Pénalités — Roberts Cal 1:47, Murzyn Cal 6:34, Svoboda Mon 7:01, MacInnis Cal 17:24

**Deuxième période**

3—Calgary, Otto 19  
MacInnis, Gilmour ..... 10:14

4—Montréal, Svoboda 6  
Chelios, Courtnall ..... 13:24  
Pénalités — Gilmour Cal 2:32, Svoboda Mon 8:31, T. Hunter Cal 12:47, Robinson Mon, Macoun Cal 15:10, Roberts Cal (min. inc. de match) 18:10, Patterson Cal (inc.) 19:04

**Troisième période**

5—Montréal, Skrudland 5  
Robinson, Skrudland ..... 9:40  
Pénalités — Calgary banc 0:00, Ludwig Mon 11:42, Skrudland Mon, Walter Mon, Otto Cal, Peplinski Cal 18:08

**Tirs au but**

Montréal ..... 11 6 12 — 29  
Calgary ..... 10 13 4 — 27  
Gardiens — Montréal, Hayward, Calgary, Vernon  
Assistance — 20,002

**Probert arrêté avec de la cocaïne**

DETROIT (PC) — Bob Probert, l'enfant terrible des Red Wings de Detroit, a été arrêté, hier matin, à l'entrée du tunnel Detroit-Windsor à la frontière canado-américaine, en possession d'une demi-once de cocaïne dans ses effets.

Probert, originaire de Windsor, et trois autres personnes faisaient route vers Detroit à 5 h 15 lorsque les douaniers se sont aperçus en contrôlant son véhicule que ce dernier contenait plusieurs boîtes de bière et bouteilles d'alcool vides et que ses documents d'immigration étaient expirés.

Un inspecteur a alors demandé au conducteur de se diriger vers la zone réservée aux inspections et une fouille sommaire a permis aux douaniers de trouver des pilules supposées être des amphétamines. Un moulin à cocaïne, utilisé pour moudre la drogue, a également été découvert.

Ces découvertes ont incité les douaniers à procéder à une fouille complète qui leur a permis de découvrir 14,3 grammes de cocaïne.

Probert a été placé en état d'arrestation et il a plus tard été accusé par un tribunal fédéral de tenter d'introduire illégalement de la drogue.

Le véhicule a été confisqué. Les trois autres passagers, deux femmes et un homme, ont été libérés sans qu'aucune accusation ne soit portée contre eux.

L'entraîneur Jacques Demers, qui avait annoncé il y a une semaine que son attaquant n'était plus sur le marché des échanges, a mentionné hier matin que la situation était hors de son contrôle et qu'il n'avait aucun commentaire à émettre pour l'instant.

Probert, âgé de 23 ans, a raté la majeure partie de la saison en raison d'une suspension liée à sa dépendance à l'alcool. Il n'a disputé que 25 des 66 matches des Red Wings, amassant quatre buts et deux passes en plus de récolter 106 minutes de pénalité.

Probert avait été suspendu indéfiniment au mois de septembre après avoir contrevenu aux règlements de l'équipe. Il a ensuite repris son poste avant d'écopier d'une autre suspension, le 26 janvier, pour s'être présenté en retard à un match. Il est revenu au jeu le 25 février.



Le hockeyeur Bob Probert a été arrêté avec 14,3 grammes de cocaïne hier matin.

**Aldrete accepte l'offre des Expos**

**Richard Milo**  
de la Presse Canadienne

WEST PALM BEACH — Pour sauver son mariage... avec les Expos, Mike Aldrete a mis de l'eau dans son vin. Après l'exercice, « Mario » a accepté l'offre que lui a faite Bill Stoneman. Il gagnera aux environs de \$ 200,000.

En sortant du bureau, Aldrete n'était pas plus heureux que ça. Il aurait préféré être payé selon la structure salariale des Giants, pas celle des Expos.

« Je pense avoir mérité ce que les Giants m'ont donné. L'année précédente, j'avais frappé pour .325 et l'équipe avait remporté le championnat de la section Ouest. »

« Je peux sûrement vivre avec ce que j'ai obtenu mais je ne demandais pas la lune. Quand vous saurez quel est mon salaire, vous réaliserez que je n'étais pas si gourmand. »

Aldrete a gagné \$ 160,000 avec les Giants l'an dernier. Avant d'accepter, il s'est entretenu avec son agent, Ray Anderson, de la région de San Francisco.

S'il avait refusé, Bill Stoneman aurait renouvelé son contrat. Il était le dernier joueur sans contrat. Plus tôt dans la journée, le vice-président s'était entretenu avec Nelson Santovenia, Johnny Paredes et Alonzo Powell.

« Au début, nous lui avons offert le même montant qu'à Dave Martinez mais il voulait avoir environ ce que Galarraga avait obtenu l'an passé », d'expliquer Stoneman.

Le « Gros Chat » avait alors encaissé \$ 240,000. Comme Aldrete, il n'avait aucun pouvoir de négociation, n'étant pas admissible à l'arbitrage.

Le contrat d'Aldrete ne contient aucune clause de bonification. Frappeur gaucher, il a conservé une moyenne de .267, l'an dernier.

« J'ai fait des concessions et ils en ont fait autant. Je ne voulais pas de controverse, de sorte qu'elle aurait pu froisser la direction et mes nouveaux coéquipiers », a-t-il dit.

« J'ai tout de même obtenu un salaire convenable. »

■ Andy McGaffigan le sait mieux qui quiconque. Quand il lance, il lui arrive d'endormir ses propres joueurs. Il prend du temps à effectuer ses tirs et il lance trop souvent au premier but. « J'y travaille. J'essaie de corriger ça. C'est dû au fait que j'essaie de trop me concentrer. Ça incommoda la défense », reconnaît-il. Buck Rodgers lui en a parlé : « Nous avons eu des conversations. Il prend du temps à décocher ses tirs. Parfois, il ne fait que lancer au premier but. Il lui est déjà arrivé de lancer 14 fois. Contre les Giants, il avait lancé huit fois pour retenir Bob Melvin — un lent receveur. La balle a finalement roulé jusqu'au champ gauche. J'aurais compris s'il s'agissait de Vince Coleman. En cela, il me fait penser à David Palmer. Parfois, il n'est pas capable de lancer ailleurs qu'au premier but. »

■ Le retour à l'ancien règlement concernant les feintes illégales va aider les Expos. L'an passé, ils ont totalisé 41 feintes illégales — un sommet dans la Ligue nationale.

**BOSTON 5, QUÉBEC 2**

**Les Nordiques n'ont fait qu'acte de présence**

**François Lemenu**  
de la Presse Canadienne

BOSTON — Les Nordiques de Québec ont fait acte de présence, hier soir au Garden de Boston où les Bruins l'ont emporté 5-2.

Encore une fois, les joueurs de Jean Perron ont adopté un style de jeu hermétique. Mais face aux Bruins qui semblent s'être retrouvés, la stratégie n'a pas fonctionné comme l'indique le chiffre des lancers (46-20).

En perdant un sixième match en sept rencontres, les Nordiques ont ainsi fait un pas de plus vers des vacances hâtives.

Greg Hawgood, Ken Linseman, Cam Neely, Andy Brickley et Randy Burridge ont déjoué Ron Tugnutt. Le gardien des Nordiques n'a pourtant rien à se reprocher.

Jeff Brown et Joe Sakic, ce dernier en troisième lors d'un avantage numérique, ont donné la réplique

pour Québec.

Au début du dernier tiers, un combat a éclaté entre Trevor Stienburg et Bruce Shobottom. Le jeune joueur des Nordiques a toutefois été chassé du match pour avoir combattu avec du ruban adhésif sur deux doigts.

Décidément, quand ça va mal, ça va mal.

Les Bruins ont pris les devants 2-0 après seulement 10 minutes de jeu et avec un peu de chance, ils auraient pu accroître leur avance avant la fin de l'engagement. Chaque fois que les joueurs de Terry O'Reilly ont touché à la rondelle, ils ont été menaçants. On ne peut en dire autant des Nordiques qui ont joué du bout du bâton pendant toute la période. Gaëtan Duchesne, par exemple, a abandonné une rondelle le long de la rampe de crainte d'être frappé par Hawgood, un défenseur qui fait cinq pieds, huit pouces.

Ce même Hawgood a ouvert la marque à 7:48. Il a reçu le disque de

Lyndon Byers alors qu'il fonçait au

filet. Les défenseurs Curtis Leschyschyn et Robert Picard ont dormi sur le jeu et leur mollesse a permis à Bob Sweeney d'accomplir du bon travail à la droite de Ron Tugnutt.

Linseman a suivi à 10:04. Une belle passe d'Andy Brickley a libéré le centre des Bruins qui a pu se diriger vers le gardien des Nordiques sans être inquiété. Un but facile.

Les Bruins ont dominé encore plus le deuxième vingt et seul le brio de Tugnutt a permis aux Nordiques de limiter les dégâts. Le jeune gardien a dû réaliser plusieurs arrêts spectaculaires dont trois pendant une pénalité à Michel Goulet. En tout, les Bruins ont tiré 17 fois au but. Les Nordiques quatre fois seulement.

Neely a donné une avance de 3-0 aux Bruins à 12:40. Le gros ailier s'est échappé en compagnie de Craig Janney et les deux Bruins se sont retrouvés seuls face à Tugnutt. Encore une fois, Picard et Leschyschyn ont très mal paru.

**Bruins 5, Nordiques 2**

**Première période**

1—Boston, Hawgood 11  
Byers, Sweeney ..... 7:48

2—Boston, Linseman 20  
Brickley ..... 10:04  
Pénalité — Pedersen Bos 13:49

**Deuxième période**

3—Boston, Neely 30  
Janney, Galley ..... 12:40

4—Québec, Brown 16  
P. Stastny ..... 17:22

5—Boston, Brickley 13  
Linseman, Wesley ..... 19:12  
Pénalités — Goulet Qué 5:11, Poddubny Qué 15:40, Brickley Bos 16:36

**Troisième période**

6—Québec, Sakic 23  
Poddubny, Goulet ..... 13:13

7—Boston, Burridge 22  
Crowder, Janney ..... 18:05  
Pénalités — Steinberg Qué (inc. de match), Shobottom Bos (maj.) 0:06, Joyce Bos 13:10

**Tirs au but**

Québec ..... 6 4 10 — 20  
Boston ..... 10 17 18 — 45  
Gardiens — Québec, Tugnutt, Boston, Moog  
Assistance — 14,234

**Lendl à l'arraché ; «Big Mac» par abandon**

DALLAS, Texas (AFP) — Le Tchecoslovaque Ivan Lendl a été contraint à un marathon de 4:37 heures et cinq sets (7-6, 1-6, 7-6, 6-7 et 7-6) pour se défaire du Suisse Jakob Hlasek en quart de finale du championnat de la WCT, comptant pour le Nabisco Grand Prix de tennis et doté de \$880,000, à Dallas.

Son futur adversaire en demi-finale, l'Américain John McEnroe, avait obtenu quelques heures auparavant une qualification au bout de 13 jeux seulement (4-6 et 3-0) après l'abandon sur blessure de son compatriote Andre Agassi.

Lendl, qui n'avait pas joué en tournoi officiel depuis sa victoire en Australie, et Hlasek, qui l'avait battu en décembre dernier au Masters, ont li-

vré une rude bataille marquée pour

chacun de hauts et de bas. Dans le quatrième set, le numéro un mondial obtenait une balle de match qu'il manquait avant de s'écrouler dans un nouveau tie-break (7-0) tandis que dans la manche décisive c'est Hlasek qui ratait une balle de match pour voir s'envoler la victoire 7 points à 4 dans l'ultime tie-break.

McEnroe n'était pas satisfait de l'issue de sa qualification face à Agassi. « J'aurais préféré le battre clair et net, déclarant le quadruple vainqueur de cette épreuve. J'aurais souhaité lui botter le train », ajoutait même « Big Mac », confirmant ainsi qu'il ne porte pas son jeune compatriote dans son cœur.

**GÉANT DE FURANO Revoilà Nierlich**

**Zurbriggen au 1er rang de la discipline**

FURANO, Japon (AFP) — L'Autrichien Rudolf Nierlich a remportée matin le slalom géant de Furano, comptant pour la coupe du monde de ski alpin.

Avec un temps total de 2:15,98, il a devancé le Norvégien Ole Christian Furuseth (2:16,05) et le Suisse Pirmin Zurbriggen (2:16,91).

Grâce à cette troisième place, obtenue sur une neige dure et par temps couvert, ce dernier a repris la tête du classement de la coupe du monde de la spécialité, mais il devance d'un point seulement le vainqueur du jour, double champion du monde à Vail (Colorado) du géant et du slalom.

Quant à Marc Girardelli, seulement 9e, il se retrouve à cinq points de Zurbriggen alors qu'il ne reste plus qu'un géant au programme, la semaine prochaine à Shigakogen (Japon).

L'italien Alberto Tomba est sorti de la piste dans la 2e manche.

**L'ombre de Ben Johnson planera sur Budapest**

BUDAPEST (AFP) — L'ombre de Ben Johnson planera sur les deuxièmes championnats du monde d'athlétisme en salle qui se dérouleront ce week-end à Budapest.

Le recordman du monde du 100 m, déchu de sa médaille d'or sur cette distance aux Jeux olympiques de Séoul pour dopage et dont le procès se déroule actuellement à Toronto, sera en effet le grand absent de ces championnats du monde.

Son « frère ennemi », l'Américain Carl Lewis, toujours aussi peu intéressé par les compétitions où son talent n'est pas honoré financièrement, sera l'autre grand absent d'une faible

équipe américaine.

Une autre grande nation de l'athlétisme mondial, la RDA ne sera représentée à Budapest que par 11 athlètes (quatre chez les messieurs et sept chez les dames), pas moins de neuf athlètes féminines est-allemandes attendant actuellement un heureux événement.

Ces deuxièmes championnats du monde en salle (les premiers ont eu lieu à Indianapolis, aux États-Unis) devraient cependant donner lieu à de belles empoignades, aussi bien en courses qu'en concours.

Chez les messieurs, les épreuves du 60 m, du 1,500 et 3,000 m, et du 60 m

haies, seront les plus relevées.

En raison d'une forte opposition, le Marocain Said Aouita a préféré ne disputer que le 3,000 m, où il aura cependant un autre adversaire de taille en l'Allemand de l'Ouest Dieter Baumann.

À la perche, en l'absence du recordman du monde Sergei Bubka, le Polonais Mirosław Chmara tentera d'empêcher les Soviétiques présents (Gataulin, Potapovitch et Yegorov) de réaliser le triplé comme à Séoul.

Chez les dames, la Néerlandaise Nelli Cooman, détentrice du record du monde est la favorite. Au 800 m, on attend principalement l'Alle-

mande de l'Est Christine Wachtel, championne du monde à Indianapolis.

On retrouvera deux Bulgares au saut en hauteur, Stefka Kostadinova et Ludmilla Andonova, deux Soviétiques, Olga Turchak et Tamara Bykova, et surtout la jeune espoir roumaine Galina Astafei.

À la longueur, la Roumaine Vali Ionescu, première femme à franchir 7 m, tentera malgré ses 29 ans, de renouer avec sa gloire passée face à la Soviétique Galina Chistiakova.

■ La Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) ne prendra pas de sanction rétroactive contre Ben Johnson même si les témoignages arrivaient à prouver que le sprinter canadien s'était dopé bien avant sa disqualification lors des Jeux de Séoul l'année dernière, a déclaré le numéro deux de l'IAAF, « Légèrement, nous n'avons aucun moyen d'imposer des sanctions additionnelles à Johnson », a souligné John Holt, le secrétaire général de l'IAAF.

■ Le sprinter canadien Desai Williams participera aux championnats du monde en salle, qui commencent aujourd'hui, même si des allégations voulant qu'il ait déjà fait usage de stéroïdes sont sur lui. Bruce Savage, le responsable de l'équipe canadienne aux championnats du monde en salle, a souligné que même s'il était au courant de ces allégations, l'Association canadienne d'athlétisme avait décidé de permettre à Williams de compétitionner.

**RELAIS 3 X 10 km**

**Harvey n'a pu « réaliser le miracle »**

MONT SAINTE-ANNE — Pierre Harvey de l'équipe Vachon-Mont Sainte-Anne s'est de nouveau illustré, hier, lors de troisième partie du relais 3 x 10 km classique de la 9e édition de la coupe du monde des maîtres, mais il n'a pu combler un insurmontable écart, permettant néanmoins une deuxième place au Canada dans la catégorie des 30-34 ans.

Pour démontrer à quel point Harvey désirait la victoire, les meneurs après 20 km étaient des Finlandais, avec une avance de plus de 2 minutes et 48 secondes. À lui seul, Harvey a réussi un exploit peu ordinaire. Il a gagné 129 secondes sur cette formation de fondeurs âgés de 35-39 ans, médaillés d'or de la catégorie. Mais, les Autrichiens Josef Ostermann, Josef Hones et Josef Rehr se faufilaient sur la première marche du podium, chez les 30-34 ans, catégorie dans laquelle Pierre Harvey a gagné

l'or du 30 km style libre et du 15 km style classique. Le Québécois Denis Tourigny et l'ontarien Ulf Kleppe ont partagé les honneurs de la deuxième place avec Harvey.

« Individuellement, je suis très satisfait de ma performance. J'ai couvert les 10 km en 25:52,3, le meilleur temps de la journée (sur un total de 108 Européens), soit plus de 40 secondes devant Rehr que j'ai vaincu la veille au 15 km classique. »

« En première tranche du relais, Kleppe se maintenait parmi les meneurs. Je me suis dit que, s'il lui fallait accuser un recul de 15 à 20 secondes et que Tourigny en fasse autant que même, avec un retard d'une minute, je pourrais combler l'écart. Mais, avec un retard de près de trois minutes, avec seulement 10 km à franchir, il était inhumain de s'attendre à mieux de ma part. »

**HOCKEY**

**Ligue nationale**

**Mercredi**

L. Angeles 5, Buffalo 4  
Detroit 6, Islanders 5  
Rangers 7, Toronto 4  
Pittsburgh 4, N. Jersey 1  
Phil'phie 4, Winnipeg 4  
Chicago 5, Minnesota 1  
Edmonton 3, Montréal 0

**Les meneurs**

(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Lemieux, Pit.	65	104	169
Gretzky, LA	47	93	140
Yzerman, Det.	60	74	134
Nicholls, LA	57	68	125
Brown, Pit.	42	56	98
Robitaille, LA	41	49	90
Coffey, Pit.	25	65	90
Mullen, Cal.	41	47	88
Carson, Edm.	41	44	85
Gallant, Det.	36	47	83
Kurri, Edm.	33	50	83
Quinn, Pit.	29	50	79
Savard, Chi.	21	56	77
Maclean, NJ.	37	39	76
Gilmour, Cal.	23	53	76
Larmer, Chi.	35	39	74
Turgeon, Buf.	29	45	74
Olczyk, Tor.	30	43	73
Ridley, Was.	34	38	72
Haw'chuk, Win.	33	39	72
Naslund, Mtl.	26	42	72
Lafontaine, Isl.	34	37	71
Messier, Edm.	26	45	71
San'strom, Ran.	24	46	70
Loob, Cal.	21	49	70
Dineen, Har.	36	33	69
Stastny, P. O.	26	43	69
Kerr, Phi.	39	29	68
Steen, Win.	22	46	68
Nieuw dyk, Cal.	44	23	67
Smith, Mtl.	28	39	67
Simpson, Edm.	30	36	66
Tikkanen, Edm.	28	38	66
Lafleur, Ran.	17	24	41

**Hier**

Boston 5, Québec 2  
Hartford 2, Vancouver 1  
St. Louis 6, L. Angeles 4  
Montréal 3, Calgary 2

**Ce soir**

Rangers au N. Jersey  
Pittsburgh à Wash'ton  
Edmonton à Winnipeg

**Demain**

Vancouver à Boston  
Montréal à Hartford  
Buffalo à Québec

**Islanders au Minnesota**

Chicago à Toronto  
Detroit à St. Louis  
Phil'phie à L. Angeles

**Dimanche**

Québec à Buffalo  
Toronto à Hartford  
Boston à Rangers

Edmonton à Pittsburgh  
Vancouver à Wash'ton  
Minnesota au N. Jersey

Islanders à Winnipeg  
St. Louis à Chicago

**CLASSEMENT**

**Conférence Prince-de-Galles**

**Section Charles Adams**

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
x-MONTRÉAL	67	44	16	7	260	190	95
BOSTON	64	28	24	12	225	204	68
BUFFALO	65	30	29	6	245	253	66
HARTFORD	64	29	31	4	238	234	62
QUÉBEC	66	22	38	6	219	290	50

**Section Lester Patrick**

RANGERS NY	65	34	23	8	269	238	76
PITTSBURGH	64	33	24	7	288	270	71
WASHINGTON	65	30	25	10	235	216	70
PHILADELPHIE	65	31	30	4	248	224	66
NEW JERSEY	65	21	32	12	229	269	54
ISLANDERS NY	64	21	39	4	215	270	46

**Conférence Clarence Campbell**

**Section James Norris**